



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

CNESER

Séances des 20 et 21 mars 2024

Relevé de votes

Accréditation des établissements d'enseignement supérieur du site Bourgogne-Franche-Comté et Centre Val de Loire en vue de la délivrance de diplômes nationaux :

Etablissement	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Institut agro Dijon	15	0	10	2
Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	23	0	1	3
Institut supérieur des beaux-arts de Besançon	23	0	1	3
Université de Besançon*	4	0	22	0
Université de technologie de Belfort-Montbéliard	25	0	1	0
Université de Tours	20	0	3	0
Université d'Orléans	22	0	1	0
INSA Centre-Val-de-Loire	21	0	1	0
Ecole d'art et de design d'Orléans	19	0	1	2

* Le vote pour cet établissement vaut pour les formations co-accréditées avec l'ENSMM

**La cheffe du département
Qualité et reconnaissance des diplômes**

Catherine MALINIE